



FONDATION BAGATELLE

TAXE D'APPRENTISSAGE

Institut de Formation
Nightingale Bagatelle



Pour soutenir la **Fondation Bagatelle IFNB**, rendez-vous sur la plateforme [SOLTéA](#)

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va décider de l'**affectation du solde de sa taxe d'apprentissage**.

Partie intégrante de la Fondation Bagatelle, reconnue d'utilité publique depuis 1867, notre institut est engagé dans la formation des futurs professionnels de santé depuis plus de 150 ans.

Un documentaire co-produit par Tohubohu et Arte France en 2021 « Florence Nightingale, la première des infirmières » a d'ailleurs rendu hommage à la qualité de la formation mise en oeuvre au sein de l'établissement depuis toujours.

Le soutien témoigné par les entreprises, à travers le versement de leur taxe d'apprentissage, nous permet de poursuivre le **développement d'outils pédagogiques innovants**. En cette ère de transformation numérique et d'intelligence artificielle, nous investissons dans des outils numériques collaboratifs, des jeux interactifs et des écrans numériques interactifs pour offrir une pédagogie toujours plus innovante. **Notre objectif principal demeure l'accompagnement de proximité et individualisé des étudiants infirmiers et élèves aides-soignants.**

Nous nous efforçons chaque année de garantir à tous les apprenants un accompagnement de qualité, **attentif aux situations singulières que peuvent traverser les étudiants et les élèves, dans un contexte où les précarités existent et impactent l'engagement en formation.**

C'est pour cette raison que nous souhaitons proposer des espaces de partage dynamiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institut, à travers l'organisation de sorties théâtre, cinéma et visite de musée pour l'ensemble des étudiants et élèves.

Votre contribution nous engage !



COMMENT CONTRIBUER ?

Votre soutien nous est essentiel : en nous versant le solde de votre taxe d'apprentissage, vous contribuerez à la formation des professionnels de santé de demain ainsi qu'à une œuvre d'intérêt général en faveur de la santé pour tous.

La première période de versement est ouverte **du 27 mai au 2 août 2024.**

Nom de l'organisme :
Institut de formation Nightingale Bagatelle
Siret : 782 021 307 00064



Maison de Santé Protestante
de Bordeaux-Bagatelle

Institut de Formation Nightingale Bagatelle